



DES ÉNERGIES & DES SERVICES

Offre référence 387307/3496

**CONTRAT UNIQUE REGROUPANT
FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE
ET
ACCES ET UTILISATION DU RESEAU PUBLIC
DE DISTRIBUTION BT>36kVA**

Entre

MAS DU BARRALY EARL,
dont le siège social est situé 170 route de MOLLEGES 13670 ST ANDIOL,
représentée par M. Sylvain GAGGINI,
en sa qualité de Gérant,

ci-après dénommé « le Client »,

d'une part,

et

Gedia Energies et Services SAS,
au capital de 200 000 Euros,
immatriculée au RCS CHARTRES 519 501 720,
dont le siège social est situé 9, rue des Fontaines
28109 Dreux Cedex,
représentée par Monsieur Philippe RIVE
en sa qualité de Président,

ci-après dénommée par Gedia ES,

d'autre part,

(*) à compléter

EARL MAS DU BARRALY

Au capital social de 7 500 euros
170 Route de Mollégès
Le Petit Barraly
13670 SAINT ANDIOL
Siret : 752 933 721 00017 APE : 0124Z
N° TVA INTRA : FR 05 752 933 721

CONDITIONS PARTICULIERES DU CONTRAT UNIQUE

Site concerné (CG art. 6) :

- adresse : 170 route de MOLLEGES 13670 ST ANDIOL
- référence EDL : 58693
- référence point de mesure : 30002580935560

Date d'entrée en vigueur et durée du contrat (CG art. 10) :

Date entrée en vigueur : ~~01/01/2022~~ 31/12/2021
Echéance : 31/12/2025

FOURNITURE

Votre offre : contrat unique BT+b Arenh GES / 4 postes

1 - Prix à la date de signature du contrat (CG art. 9) :

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2025 au 31/12/2025
fraîs de gestion (€/mois)	0,00	0,00	0,00	0,00

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2025 au 31/12/2025
HPH (€/MWh)	134,09	113,09	100,61	100,61
HCH (€/MWh)	102,89	80,46	70,62	69,40
HPE (€/MWh)	37,27	44,05	48,00	47,92
HCE (€/MWh)	16,28	16,28	16,28	16,28

Cette offre est valable jusqu'au 10/09/2021 et peut être actualisée pendant ce délai.
En cas d'actualisation, la nouvelle offre annule et remplace l'offre initiale.

Ces prix s'appliquent aux consommations transmises par le GRD. Toutefois, pour les sites raccordés en BT>36 kVA, les consommations éventuellement mesurées en période « Pointe » sont agrégées à celles enregistrées en « Heures Pleines d'Hiver ».

Ces prix sont indexés sur le prix Arenh.

En cas de modification du prix de l'Arenh par rapport au prix de référence actuel, le prix est ajusté de :
(Nouveau prix Arenh - Prix référence actuel Arenh) x coefficient Arenh
avec les prix de référence et coefficients Arenh suivants :

EARL MAS DU BARRALY

Au capital social de 7 500 euros

170 Route de Mollégès

Le Petit Barraly

13670 SAINT ANDIOL

Siret : 752 933 721 00017 APE : 0124Z

N° TVA INTRA : FR 05 752 933 721

SG

prix référence Arenh (€/MWh) = 42,00

Arenh

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2025 au 31/12/2025
HPH	0,00	0,00	0,00	0,00
HCH	0,00	0,00	0,00	0,00
HPE	1,19	1,20	1,18	1,20
HCE	2,29	2,27	2,28	2,29

Les frais de gestion de plafonnement indiqués en article 9 des CGV sont de 0.1€/MWh.

Ces prix incluent :

- La fourniture en énergie électrique du site ;
- La responsabilité d'équilibre ;
- La fourniture en énergie verte à 0 % sous forme de garanties d'origine ;

CEE

et les Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Le montant de cette composante est de 0,00 €/MWh. A partir de 2021, ce montant est susceptible d'évoluer (conditions réglementaires, seuil d'éligibilité) selon la formule suivante :

$PCEE_n = PCEE_0 \times (\text{Coefficient } P5 / \text{Coefficient } P4)$

Avec :

PCEE n : Prix facturé en €/MWh pour l'année n

(n = 2021 ou 2022 selon la prise d'effet de la période 5)

PCEE 0 = 4.00 €/MWh

Coefficient P5 : Coefficient d'obligation fixé par décret par l'état français (CEE classiques + CEE précaires) pour la période 5

Coefficient P4 : Coefficient d'obligation fixé par décret par l'état français (CEE classiques + CEE précaires). Pour la période 4, le coefficient = 0.618 (0,463 kWh cumac par kWh d'énergie finale pour les CEE classiques + 0.155 pour les CEE précaires qui représentent 1/3 de l'obligation).

Ces prix n'incluent pas :

- Les éventuelles facturations prévues dans le cadre des clauses d'engagement de consommation ci-dessous ;
- Les charges pour soutirage physique (charges liées à la constitution de la réserve rapide pour garantir la fourniture aux clients du réseau). A la date de rédaction du contrat, le montant de cette redevance est de 0 €/MWh;
- Les obligations de capacité :

Afin de répondre à l'obligation légale de justifier de ses capacités à satisfaire les consommations de pointe de ses clients, le Fournisseur doit acquérir des garanties de capacité auprès d'exploitants (de production ou d'effacement) dont le prix sera facturé au Client, sans marge commerciale, et calculé selon la formule suivante :

$\text{PrixCapacité_AnnéeN en €/MWh} = \text{CoeffCapacitéC_AnnéeN} \times \text{CoeffSécurité_AnnéeN} \times \text{Prix_AnnéeN}$

Avec :

AnnéeN : année calendaire au cours de laquelle intervient la livraison d'électricité

CoeffCapacitéC_AnnéeN : Valeur calculée sur la base des consommations prévisionnelles du/des site(s) objet du contrat en kW/MWh pour l'Année N.

CoeffSécurité_AnnéeN : Paramètre réglementaire calculé puis publié par RTE pour chaque Année N sur approbation du ministre chargé de l'énergie pour l'Année N.

capacité

EARL MAS DU BARRALY

Au capital social de 7 500 euros

170 Route de Mollégès

Le Petit Barraly

13670 SAINT ANDIOL

Siret : 752 933 721 00017 APE : 0124Z

N° TVA INTRA : FR 05 752 933 721

SG

Prix_AnnéeN Moyenne arithmétique des prix résultants des enchères de capacité ayant lieu entre la date d'émission de l'offre et le premier janvier de l'Année N exprimé en €/kW.

Les valeurs du coefficient C sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	du 01/01/2023 au 31/12/2023	du 01/01/2024 au 31/12/2024	du 01/01/2025 au 31/12/2025
coefficient C (kW/MWh)	0,137	0,137	0,137	0,137

Les prix indiqués ci-dessus sont donnés hors taxes.

2 - Engagements de consommation : sans objet.

3 - Modalités de facturation (CG art. 17) :

Le rythme de facturation de l'énergie électrique fournie est mensuel.

EARL MAS DU BARRALY

Au capital social de 7 500 euros

170 Route de Mollégès

Le Petit Barraly

13670 SAINT ANDIOL

Siret : 752 933 721 00017 APE : 0124Z

N° TVA INTRA : FR 05 752 933 721

56

ACCES ET UTILISATION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION

Caractéristiques techniques

4 - Classe de tension : BT>36kVA

5 - Redevance mensuelle de location des appareils de mesure :

La redevance de location du comptage est définie au paragraphe 2 de l'annexe tarifaire jointe.

6 - Modalités d'accès aux données de comptage : Compteur à index.

7 - Correction pour tension de comptage pour les clients raccordés en HTA : sans objet

8 - Puissances souscrites choisies :

Rang	Périodes tarifaires	Puissances souscrites
1	Heures de Pointe (P) (déc.-janv.-fév.)	180 kVA
2	Heures Pleines d'Hiver (HPH) (de nov. à mars)	180 kVA
3	Heures Creuses d'Hiver (HCH) (de nov. à mars)	180 kVA
4	Heures Pleines d'Eté (HPE) (d'avril à octobre)	180 kVA
5	Heures Creuses d'Eté (HCE) (d'avril à octobre)	180 kVA

Puissance souscrite maximale : 180 kVA

Les puissances définies ci-dessus sont celles connues à la date de signature du présent Contrat.

9 - Date de la dernière modification de puissance souscrite : Information transmise au Client sur simple demande de sa part auprès de son correspondant commercial.

Caractéristiques tarifaires

10 - Formule tarifaire choisie : courtes utilisations (formule tarifaire connue à la date de signature du présent Contrat)

11 - Date de la dernière modification de formule tarifaire : Information transmise au Client sur simple demande de sa part auprès de son correspondant commercial.

EARL MAS DU BARRALY
Au capital social de 7 500 euros
170 Route de Mollégès
Le Petit Barraly
13670 SAINT ANDIOL
Siret : 752 933 721 00017 APE : 0124Z
N° TVA INTRA : FR 05 752 933 721

SG

12 - Modalités de facturation de l'Accès au réseau : Le prix de l'Accès et de l'Utilisation du Réseau Public de distribution d'Electricité est facturé distinctement, conformément aux textes réglementaires relatifs aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Le détail de cette facturation est précisé en annexe tarifaire relative à la facturation de l'Accès au RPD selon les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité BT>36kVA. Les évolutions de ces tarifs arrêtées par les ministres chargés de l'économie et de l'énergie s'appliquent de plein droit au présent Contrat, dès leur date d'entrée en vigueur, sans qu'il soit besoin de conclure un avenant. Ces prix ne couvrent pas, les prestations réalisables par le GRD et qui seront facturées par Gedia ES au Client conformément au catalogue des prestations du GRD.

En cas d'événement affectant de façon importante et imprévisible les prix des énergies ayant une influence sur la détermination des prix mentionnés ci-dessus, Gedia ES pourra retirer la présente offre de prix avant sa date limite de validité, dans le cas où le Client n'a pas déjà adressé par mail à Gedia ES le présent Contrat signé, sans qu'aucune indemnité ne soit due par Gedia ES. La décision d'Gedia ES de retirer l'offre sera notifiée au Client par mail.

Le Client déclare avoir en sa possession et avoir pris connaissance des textes suivants :

- Les Conditions Générales de Vente ;
- Les Conditions Particulières ;
- L'annexe tarifaire précisant les modalités de facturation de l'Accès au RPD selon les Tarifs d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité BT>36kVA ;
- Les Dispositions ou Règles Générales relatives à l'Accès et à l'utilisation du RPD sous forme de synthèses ;
- La synthèse des principales clauses du modèle de cahier des charges de concession (1992) applicables au Client.

Ces deux derniers documents sont disponibles sur les sites internet des GRD qui desservent les sites concernés.

Fait en double exemplaire original
à Dreux, le 06/09/2021

Pour le Client (*) :

Pour Gedia ES :

(*) Faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour accord sans réserve » + tampon de la société

EARL MAS DU BARRALY

Au capital social de 7 500 euros

170 Route de Mollégès

Le Petit Barraly

13670 SAINT ANDIOL

Siret : 752 933 721 00017 APE : 0124Z

N° TVA INTRA : FR 05 752 933 721

mandat de prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat (à compléter par Gedia)

Nom du créancier : GEDIA ENERGIES & SERVICES
9 RUE DES FONTAINES
28109 DREUX CEDEX

Identification : fr50zzz573253

Nom du débiteur :

Nom ou Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

EARL MAS DU BARRALY
Le Petit Barraly 170 Rte de Mollèges
13670
St ANDIOL

Compte à débiter à remplir obligatoirement (informations présentes sur le Relevé d'Identité Bancaire)

N° d'identification international du compte bancaire - IBAN

FR76 151319 6090 12505 91564 7100 0611

Code international d'identification de votre banque - BIC

AGRIFRAP8631

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- GEDIA ENERGIES & SERVICES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte,
- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de GEDIA ENERGIES & SERVICES pour le paiement de vos factures,

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

A. Saint Andiol le 07/09/2021

Signature du titulaire du RIB

EARL MAS DU BARRALY

Au capital social de 7 500 euros

170 Route de Mollèges

Le Petit Barraly

13670 SAINT ANDIOL

Tiers débiteur pour le
compte duquel le
paiement est effectué
(si différent du
débiteur lui-même)

Nom du tiers débiteur : si votre paiement est effectué au nom d'un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom.
Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir

Siret : 752 933 721 00017 APE : 0124Z
N° TVA INTRA : FR 05 752 933 721

N° REMISE

[illegible]

25,Chemin des Trois Cyprès
13097 AIX-EN-PROVENCE Cédex 2
RCS AIX-EN-PROVENCE 381 976 4

**EARL MAS DU BARRALY
LE PETIT BARRALY
170 ROUTE DE MOLLEGES
13670 ST ANDIOL**

Date de remise : _____

Nombre de chèques : _____

International Banking Account Number (IBAN) FR76 1130 6000 2105 9564 7100 061
Bank Identification Code (BIC) AGRIFRPP813

1	1	3	0	6
---	---	---	---	---

0	0	0	2	1
---	---	---	---	---

0	5	9	5	6	4	7	1	0	0	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

6	1
---	---

à compléter dans tous les cas



Société : GAGGIN DENIS
Adresse du siège social : LE PETIT BARRALY
CP : 13670
Ville : ST ANDIOL

Fournisseur : EDF PRO
Adresse : TSA 20248
CP : 13344
Ville : MARSEILLE CEDEX 15

Objet : Résiliation contrat de fourniture d'électricité

Madame, Monsieur,

Nous vous notifions par la présente notre souhait de ne pas poursuivre notre relation contractuelle à l'échéance des contrats de fourniture d'électricité souscrit auprès de votre société :

Référence client : 3754660595
Adresse du Site : Le Petit Barraly 13670 ST ANDIOL
N° de PDL (électricité) : 3000 2580 935560-f
Date de résiliation : 30/12/2021 à minuit

Contractant du Site : GAGGIN DENIS

Cette demande de résiliation respecte le préavis de résiliation contractuel.
En conséquence, conformément aux dispositions dudit contrat, celui-ci sera résilié de plein droit aux dates indiquées. A compter de ces dates, le site indiqué sera rattaché au périmètre d'un autre fournisseur de gaz naturel/d'électricité.

Nous vous serions reconnaissants de nous faire parvenir, par retour, un accusé de réception de cette demande de résiliation et de nous confirmer que vous respecterez vos obligations contractuelles de fourniture.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signature et tampon :

Nom du représentant de la Société : N. GAGGIN
Titre du représentant de la Société : gérant

GAGGIN DENIS
221 route de Molegès
Le Barraly
13670 SAINT ANDIOL